Question – Réponse
Externalisation des imprimés – 2025-009

Question – réponse du 07/04/2025

Q1 : Bonjour, Pouvez-vous nous dire combien de candidature seront mis en concurrence à chaque marché subséquent. Merci pour votre retour. Cordialement

R1 : Bonjour, a ce jour il ne m'est pas possible de vous dire le nombre candidature qui seront mis en concurrence car nous sommes en phase de candidature des entreprises.
Seront mis en concurrence les entreprises dont la candidature aura été validé par le GHT47 avant le lancement du premier marché spécifique (dans un SAD on parle de marché spécifique et non de marché subséquent).

Question – réponse du 04/07/2025

Q2 : Bonjour Il n'y a pas de BPU dans le dossier ? Pour pouvoir faire l'annexe financière, il faudrait avoir une idée des formats nombres de pages, papiers souhaités, et quantités a imprimer sur les différents supports et les spécificités pour les goodies

R2 : Cette procédure est un SAD (Système d'Acquisition Dynamique), elle se passe en 2 étapes

1re étape : sélection et admission des candidats
Les fournisseurs demandent à intégrer le système. L'acheteur vérifie qu'ils répondent aux critères (capacité, garanties, etc.).

- un avis est publié pour mettre en place un SAD.
- Les entreprises intéressées déposent un dossier en ligne pour prouver leurs capacités (techniques, financières, etc.).
- Nous vérifions les candidatures selon des critères définis.
- Si le dossier est conforme, l'entreprise est admise dans le système.

Une fois que le système est mis en place et que des fournisseurs ont été **admis** (1re étape), nous pouvons peut commencer à passer des **marchés spécifiques**. C'est-à-dire, lancer des appels d'offres **concrets et précis** pour répondre à ses besoins réels.

2e étape : passation des marchés spécifiques
Une fois admis dans le SAD, les fournisseurs peuvent répondre à des consultations pour des marchés précis.
Il sera identifié un besoin précis, la consultation pour le marché spécifique sera lancée uniquement aux candidats admis lors de la 1ère étape. Les candidats déposeront leurs offres et le marché sera attribué au candidats répondants aux mieux aux critères définis.

Les annexes financières n'interviendront qu'à la 2e étape lors des lancements des marchés spécifiques.

Question – réponse du 07/07/2025

Q3 : Bonjour Sauf erreur de ma part, je n'ai pas encore vu d'invitation à concourir.. Est-ce que c'est moi qui suis passé à côté ? ou est ce qu'aucun marché n'a été lancé ? si je suis passé à côté, je modifierai mon process de surveillance Merci

R3 : À ce jour, aucun marché spécifique n'a encore été lancé. La procédure est actuellement en cours de préparation. Vous serez informé(e) via la plateforme dès la publication.

Question – Réponse
Externalisation des imprimés – 2025-009

Question – réponse du 15/07/2025

Q4 : Bonjour La date de remise des plis est 01/05/2031 17 :30 ... Est-ce une erreur ?

R4 : Bonjour,

La date du 1er mai 2031 à 17h30 correspond à la date limite de réception des candidatures pour le SAD, et non à celle de la remise des plis pour un marché spécifique.
La date de remise des plis (ou des offres) sera précisée ultérieurement lors de chaque lancement de marché spécifique dans le cadre du SAD.

Question – réponse du 26/06/2026

Q7 : Ou puis-je trouver l'acte d'engagement ?

R7 : Bonjour, Les actes d'engagements sont publiés sur les différents marchés spécifiques.
A cette date il y a 2 marchés spécifiques en cours de publication

- 2026-023 IMPRESSIONS ET FOURNITURES DE POCHETTES PATIENT PERSONNALISEES DU CHD LA CANDELIE
- 2026-027 IMPRESSIONS ET FOURNITURES DE DOSSIERS PATIENT A CLIP PERSONNALISEES DU CH AGEN NERAC